|  |  |
| --- | --- |
| **Conférence de plénipotentiaires (PP-18) Dubaï, 29 octobre – 16 novembre 2018** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| SÉANCE PLÉNIÈRE | **Document 33-F** |
|  | **29 juin 2018** |
|  | **Original: anglais** |
|  | |
| Rapport du Conseil | |
| Rapport quadriennal du Groupe de travail du Conseil  sur la protection en ligne des enfants | |
|  | |
|  | |

|  |
| --- |
| A la suite des débats qui ont eu lieu pendant la session de 2018 du Conseil, le Document C18/62 – Rapport quadriennal du Groupe de travail du Conseil sur la protection en ligne des enfants – est transmis à la Conférence de plénipotentiaires pour qu'elle l'examine plus avant.  A titre d'information, le procès-verbal de la troisième séance plénière de la session de 2018 du Conseil figure dans le [Document C18/106](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0106/en). |

**Annexe**: 1

ANNEXe

Document C18/62 – Rapport quadriennal du Groupe de travail du Conseil   
sur la protection en ligne des enfants

|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2018 Genève, 17-27 avril 2018** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: PL 1.6** | **Document C18/62-F** |
| **8 mars 2018** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Président du Groupe de travail du Conseil  sur la protection en ligne des enfants | |
| Rapport quadriennal du Groupe de travail du Conseil  sur la protection en ligne des enfants | |

|  |
| --- |
| Résumé  Le présent rapport résume les activités du Groupe de travail du Conseil sur la protection en ligne des enfants, conformément à la Résolution 179 de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT (Rév. Busan, 2014) et à la Résolution 1306 adoptée par le Conseil de l'UIT à sa session de 2009.  Suite à donner  Le Conseil est invité **à soumettre** le présent rapport à la Conférence de plénipotentiaires *afin qu'il soit examiné plus avant s'il y a lieu*.  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Références  [*Résolution 1306 du Conseil*](https://www.itu.int/md/S15-CL-C-0109/fr)*;* [*Résolution 179 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires*](https://www.itu.int/pub/S-CONF-PLEN-2015/fr) |

# 1 Introduction

1.1 Conformément à la [Résolution 1306](https://www.itu.int/md/S15-CL-C-0109/fr), modifiée par le Conseil à sa session de 2015, il est demandé au Groupe de travail du Conseil sur la protection en ligne des enfants (GTC-COP) *d'élaborer un projet de rapport final qui sera examiné par le Conseil à sa session de 2018 puis soumis à la Conférence de plénipotentiaires de 2018 sur les activités entreprises et les résultats obtenus concernant ces questions, en soumettant des propositions qui seront examinées plus avant, s'il y a lieu*.

1.2 Les travaux du GTC-COP sont organisés conformément à la Résolution 1306 adoptée par le Conseil de l'UIT à sa session de 2009 (modifiée en 2015) et à la Résolution 179 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires. Par sa Résolution 1306, le Conseil a décidé:

*1) de maintenir le Groupe GTC-COP, avec le mandat suivant, afin de faciliter la fourniture par les membres de contributions et d'orientations sur le rôle de l'UIT dans la protection en ligne des enfants:*

*1.1 d'échanger des vues et de promouvoir des travaux sur le sujet;*

*1.2 de présenter chaque année au Conseil un rapport sur les activités du Groupe de travail sur la protection en ligne des enfants;*

*2) de faciliter la contribution et la participation de toutes les parties prenantes concernées aux travaux du GTC-COP, afin d'assurer la plus grande collaboration possible lors de la mise en oeuvre de la Résolution 179 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires;*

*3) d'encourager le GTC-COP à mener, avant sa réunion, une consultation en ligne d'une journée, afin de recueillir auprès des jeunes leurs vues et leur avis sur les différentes questions liées à la protection en ligne des enfants;*

*4) de continuer de rendre accessibles au public, sans protection par des mots de passe, les documents finals relatifs aux questions de protection en ligne des enfants;*

*5) d'élaborer un projet de rapport final qui sera examiné par le Conseil à sa session de 2018 puis soumis à la Conférence de plénipotentiaires de 2018 sur les activités entreprises et les résultats obtenus concernant ces questions, en soumettant des propositions qui seront examinées plus avant, s'il y a lieu.*

1.3 Depuis la PP-14, le Groupe a notamment obtenu les résultats suivants:

**a)** **Participation multi-parties prenantes**: permet de garantir une collaboration maximale pour la mise en oeuvre de cette Résolution.

**b)** **Espace de discussion au niveau international**: permet de faciliter la fourniture par les membres de contributions et d'orientations sur le rôle de l'UIT dans la protection en ligne des enfants.

**c)** **Orientations fournies par des jeunes**: par le biais de consultations en ligne, le Groupe recueille des points de vue, en particulier de la part de jeunes, sur leurs opinions concernant différentes questions liées à la protection en ligne des enfants.

**d)** **Collecte d'études de cas et de bonnes pratiques**: en communiquant des exemples d'efforts existant aux niveaux national, régional et international, les membres partagent leurs connaissances et proposent des mesures en vue de faire progresser la protection en ligne des enfants.

1.4 Le présent document résume les Recommandations adoptées par le GTC-COP lors de ses réunions tenues depuis la Conférence de plénipotentiaires de 2014.

# 2 Recommandations

2.1 Les principaux résultats de la [neuvième réunion](https://www.itu.int/md/S15-CL-C-0015/fr) du GTC-COP, tenue le 23 janvier 2015, ont été les suivants:

– affichage et diffusion sur le site web approprié de tous les documents utiles relatifs à la protection en ligne des enfants;

– adoption des résultats obtenus après la note de liaison de la JCA-COP;

– échange de réflexions sur le déploiement des nouvelles technologies et partage de bonnes pratiques sur la façon dont la technologie peut être utilisée pour sécuriser les dispositifs utilisés par les enfants;

– en lien avec le cadre sur la protection en ligne des enfants ([cadre COP](https://www.itu.int/en/council/cwg-cop/Documents/CWG%20COPTARGETS.pdf)), révision de la cible 2 sur la base des suggestions reçues;

– soumission du projet de Résolution 1306 au Conseil, à sa session de 2015, pour approbation en bonne et due forme;

– soutien aux activités et aux programmes ciblant les jeunes pour apporter de la valeur aux travaux du Groupe;

– encourager l'UIT et les partenaires de l'initiative COP à oeuvrer ensemble à l'élaboration des lignes directrices de l'ECPAT relatives à la terminologie de la protection des enfants en ligne.

2.2 Les principaux résultats des [dixième et onzième réunions](https://www.itu.int/md/S16-CL-C-0015/fr) du GTC-COP, tenues le 30 septembre 2015 et le 16 février 2016, ont été les suivants:

– débats sur les résultats des trois consultations en ligne: 1) 5Rights (auparavant appelée IRights); 2) thèmes de la prochaine consultation à mener en ligne auprès des jeunes; et 3) réactions en retour concernant le cadre COP. A cet égard, il a été décidé:

1) 5Rights: le Groupe salue les initiatives qui sensibilisent à l'importance de la sécurité en ligne des enfants, telles que 5Rights, et convient d'en tenir compte dans ses travaux futurs;

2) Thèmes de la prochaine consultation des jeunes en ligne: le Groupe a décidé que le premier thème de la consultation des jeunes en ligne serait "Le harcèlement en ligne sur les médias sociaux". Afin de mieux formuler ce thème, le Groupe a aussi décidé de demander à l'UNICEF et à d'autres membres comment ils parviennent à mobiliser les jeunes (par exemple, dans le cadre de l'initiative de l'UNICEF "La Voix des jeunes");

3) Cadre COP: le Groupe a demandé au Secrétariat de mettre en ligne le prochain projet de cadre, assorti des commentaires parvenus à ce jour, pour que de nouvelles observations puissent être formulées avant la prochaine réunion du Groupe de travail;

– affichage du projet de rapport de la réunion sur le site web du GTC-COP afin de permettre aux membres de communiquer leurs observations sur ce document avant que sa version définitive ne soit publiée;

– renforcement des synergies et de la coordination avec d'autres parties prenantes et dans le cadre d'autres tribunes de discussion, des Nations Unies et d'autres instances.

2.3 Les principaux résultats des [douzième et treizième réunions](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0015/fr) du GTC-COP, tenues le 10 octobre 2016 et le 2 février 2017, ont été les suivants:

– proposition d'associer des organisations comme l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, entre autres, afin de combler les lacunes et d'harmoniser l'action menée aux niveaux national, régional et international;

– implication d'organisations régionales dans des réunions futures et garantie de la coordination;

– concernant la consultation des jeunes en ligne, les membres du Groupe sont convenus de ce qui suit:

a) poursuivre les consultations sur la question du harcèlement en ligne en raison du petit nombre de réponses obtenues;

b) envisager la possibilité de tenir la consultation dans les six langues de l'Union avec l'appui des Etats Membres, des bureaux régionaux de l'UIT et des partenaires, afin de toucher un public plus large;

– concernant les résultats de la consultation en ligne, les membres du Groupe sont convenus que le thème de la prochaine consultation porterait sur les compétences numériques et l'autonomisation.

2.4 Les principaux résultats de la [quatorzième réunion](https://www.itu.int/md/S18-CLCWGCOP14-C-0014/fr) du GTC-COP, tenue le 23 janvier 2018, ont été les suivants:

– envoi des commentaires sur la proposition de nouveau logo du GTC-COP au Secrétariat par courrier électronique;

– création d'un répertoire en ligne des efforts réalisés par les pays;

– fourniture d'orientations et d'idées pour susciter un plus grand nombre de réponses de la part des jeunes;

– implication de différentes parties prenantes aux réunions, car ces dernières constituent une tribune unique leur permettant de partager des informations et d'échanger des résultats d'expérience;

– formulation d'une proposition pour qu'il soit demandé à l'UIT de créer un lien sur son site web vers des études de cas ou des bonnes pratiques auxquelles les parties prenantes pourraient se référer selon leurs besoins.

# 3 Remerciements

Je tiens à remercier les membres de l'UIT qui ont contribué activement et participé aux travaux du Groupe, ainsi que les Vice-Présidents, les fonctionnaires élus de l'UIT et le Secrétariat pour leur assistance efficace pendant ces réunions. Je tiens à remercier particulièrement M. Sherif Hashem (Egypte) pour avoir assuré la présidence du Groupe avec compétence de 2010 à 2017.

**Ibrahim Al Dabal (Emirats arabes unis)  
Président du GTC-COP**